

11 | 2024

N°4

O courant

Infos - actus - histoire du canal de Carpentras



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023





Le mot du président.....5

Le mot de la directrice.....7

Temps forts 2023

La fusion avec l'ASA
de grange neuve9

Un nouveau processus d'élection,
une nouvelle équipe d'élus..... 10

Projets et études 2023

Sécurisation du canal..... 11

Modernisation
du réseau gravitaire 12

Études 14

Projet HPR 16

Bilan financier 2023

Compte administratif 17

Actualité 2023

L'assemblée générale..... 21

Les conseils syndicaux..... 22

Les commissions de travail..... 23

Saison d'irrigation 2023..... 24

Électricité..... 24

Écopâturage..... 25

Le nouveau syndicat

Les élus du conseil syndical..... 26

Organigramme des services..... 28

Perspectives 2024-202531







André Bernard
Président
du Canal de Carpentras

“

Je commence souvent par rappeler combien il est essentiel de rendre hommage à ceux qui ont eu le courage d'initier la construction du canal de Carpentras et à tous ceux qui ont contribué à son évolution pour en faire l'institution qu'elle est aujourd'hui.

En tant qu'agriculteur, j'ai toujours été préoccupé par la gestion de l'eau, une préoccupation qui remonte à mon enfance, lorsque je travaillais dans l'exploitation de mes parents. Très tôt, j'ai compris l'importance de l'irrigation, conscient de la différence cruciale entre les cultures irriguées et non irriguées et je me suis rapidement engagé dans la gestion de l'eau. Sensible à ce sujet, j'ai, dès mes débuts, utilisé des systèmes d'arrosage

efficace (goutte à goutte) et des outils d'aides au pilotage (tensiomètre, ...), pour optimiser l'irrigation.

Depuis plus de 30 ans, je me consacre professionnellement à la défense de l'eau pour l'agriculture et au développement de cette ressource indispensable

“ **La gestion de la ressource en eau est une responsabilité collective** ”

à la vie sur le maximum de territoire possible. À la suite des élections de l'ASA, je me retrouve aujourd'hui à la tête d'une équipe forte-

ment renouvelée très engagée, et déterminée à faire évoluer le canal pour répondre aux besoins des usagers, qu'ils soient agriculteurs ou non, en lien avec le territoire et les collectivités.

Je tiens à souligner que la gestion de la ressource en eau est une responsabilité collective.



Il est crucial que chacun comprenne que cette gestion ne repose pas uniquement sur nos épaules en tant que gestionnaires, mais aussi sur les usagers, qui doivent adopter une utilisation raisonnée et réfléchie de l'eau. C'est ensemble que nous devons veiller à la préservation de cette ressource vitale. Par ailleurs, le soutien des financeurs et des collectivités est indispensable pour permettre la réalisation des projets d'optimisation que nous envisageons. Leur appui est essentiel pour continuer à moderniser nos infrastructures et garantir une gestion durable de l'eau, aujourd'hui et pour les générations futures.

Avec la fusion de notre structure avec l'ancienne ASA de Grange-Neuve, nous sommes devenus l'un des principaux réseaux collectifs d'irrigation en France, avec trois prises d'eau sur deux sources différentes (Durance et Rhône), ainsi que des droits d'eau historiques importants. Ce potentiel nous permet de sécuriser la distribution d'eau sur un large territoire, en moderni-

sant certaines parties encore en gravitaire et en développant les réseaux là où c'est nécessaire et possible.

L'équipe de syndicats, rajeunie et renouvelée, est engagée à mes côtés pour avancer dans ces adaptations du réseau. Nous nous penchons également sur une autre thématique essentielle : l'énergie.

“ Les usagers [...] doivent adopter une utilisation raisonnée et réfléchie de l'eau ”

Nous examinons comment optimiser nos contrats pour réduire les coûts et étudions la possibilité de produire une partie de notre énergie grâce à des aménagements photovoltaïques à proximité de nos stations.

Avec l'ensemble du conseil de syndicats et tout le personnel du canal, nous sommes tous engagés et motivés pour faire en sorte que cette institution historique et exemplaire continue de prospérer. Nous sommes pleinement conscients de l'héritage qui nous a été confié, et nous nous efforçons d'être à la hauteur de la mission qui nous incombe, afin qu'elle demeure à la dimension qu'elle est aujourd'hui. ■



Sandrine Pignard
Directrice

“

C'est avec beaucoup de plaisir que j'écris ces quelques lignes afin de vous présenter notre nouvelle édition du magazine *O'Courant*. Nous avons choisi une nouvelle formule qui je l'espère, sera instructive et facile à lire. Cette édition vous permettra de découvrir les activités du canal menées en 2023 ainsi que le bilan financier de notre structure.

L'année 2023 est sans aucun doute une année marquante pour le canal à différents points de vue. Elle restera tout d'abord dans les annales concernant la facture énergétique payée par l'ASA. Le coût de l'énergie ayant atteint des records depuis l'automne 2022, le canal a été impacté de plein fouet par

cette hausse malgré les aides gouvernementales dont nous avons bénéficié. L'année 2024 s'annonce sous un meilleur jour...

2023 est également l'année de la concrétisation de la fusion entre le Canal de Carpentras et l'ASA de Grange-Neuve.

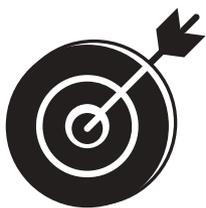
“

**Une année
marquante
pour le Canal**

”

Elle marque un véritable renouveau

dans le fonctionnement du syndicat avec à sa tête une équipe d'élus dynamique et motivée qui travaille au côté des salariés. Je tiens d'ailleurs à remercier particulièrement l'ensemble des agents du canal qui œuvrent au quotidien pour que l'ASA remplisse sa mission le mieux possible, réponde aux attentes de nos adhérents et relève les défis qui lui font face. ■



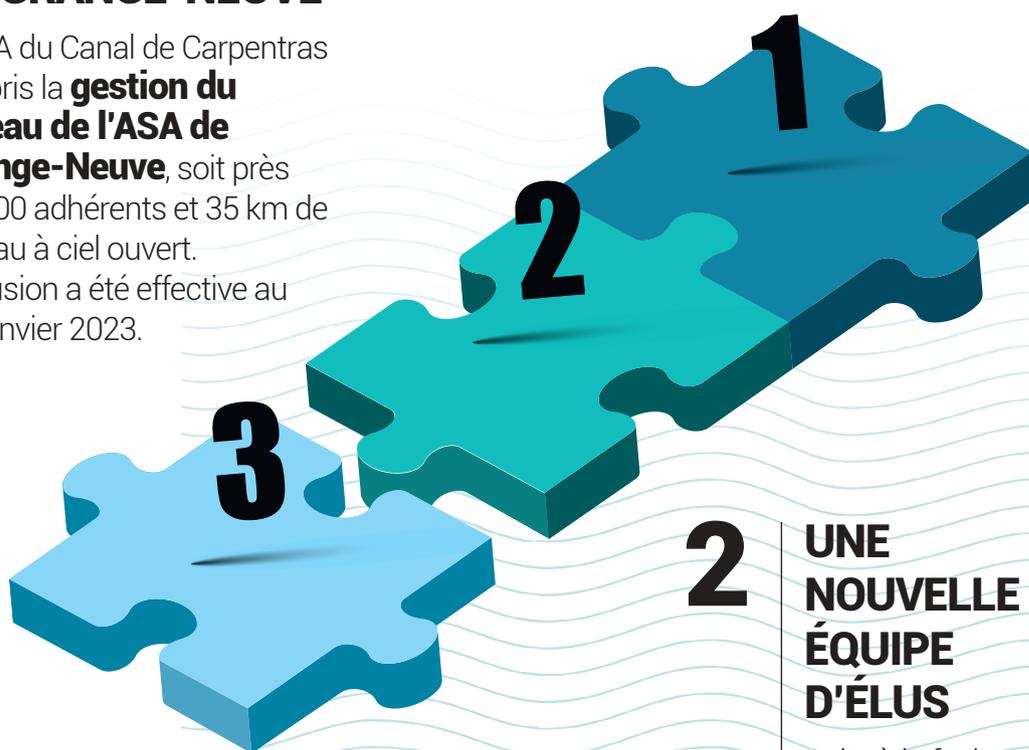
TEMPS FORTS 2023

L'année 2023 a été marquée
par trois événements majeurs

1 LA FUSION AVEC L'ASA DE GRANGE-NEUVE

L'ASA du Canal de Carpentras a repris la **gestion du réseau de l'ASA de Grange-Neuve**, soit près de 800 adhérents et 35 km de réseau à ciel ouvert.

La fusion a été effective au 1^{er} janvier 2023.



3 LE LANCEMENT DE L'ÉTUDE HAUT DE PROVENCE RHODANIENNE

Le canal de Carpentras s'est **positionné comme maître d'ouvrage** de la réalisation de l'étude de préfiguration du projet HPR, aux côtés du SID (Syndicat Intercommunal Drômois).

2 UNE NOUVELLE ÉQUIPE D'ÉLUS

Suite à la fusion, **une nouvelle équipe d'élu a été désignée.**

Plus de 70 % du conseil syndical a été renouvelé.

LA FUSION AVEC L'ASA DE GRANGE NEUVE

Près de **deux ans de procédure** ont été nécessaires pour que l'ASA du canal de Carpentras fusionne avec l'ASA du canal de Grange-Neuve.

Cette ASA datant du XIX^e siècle gère un réseau d'irrigation de canaux qui dessert près de **700 ha à Châteauneuf-du-Pape, Sorgues et Bédarrides**.

Dans un contexte où les financements publics s'amenuisent, la fusion est une véritable opportunité, qui permet aux deux réseaux d'unir leurs atouts et d'augmenter leur représentativité et leur poids à l'échelle départementale, régionale et européenne.

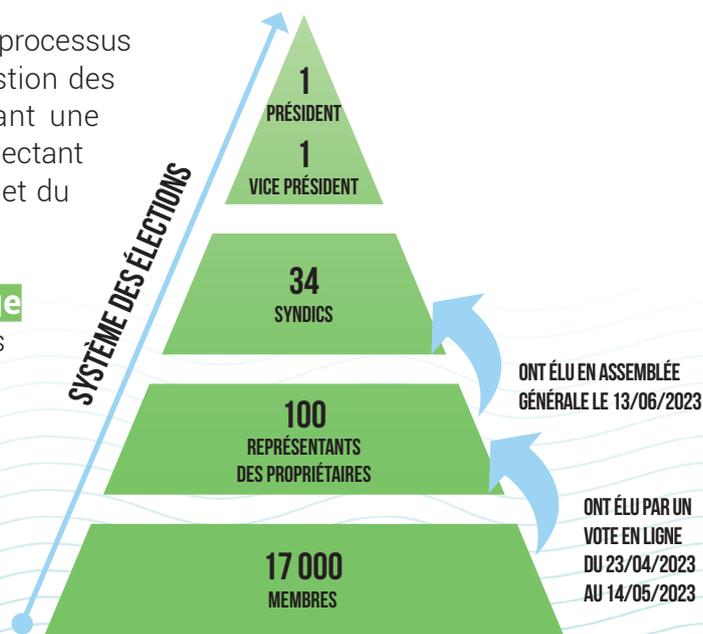
Elle permet également à l'ASA issue de la fusion de détenir à elle seule **trois points de prélèvement** : un dans la Durance et deux dans le Rhône. À l'heure du changement climatique, cette configuration pourra permettre, à terme, des maillages entre différents secteurs du réseau et sera l'occasion de sécuriser et d'optimiser l'efficacité du service d'irrigation pour tous les membres.

UN NOUVEAU PROCESSUS D'ÉLECTION, UNE NOUVELLE ÉQUIPE D'ÉLUS

La fusion a permis d'instaurer un nouveau processus d'élection, permettant de faciliter la gestion des assemblées générales tout en assurant une représentation de chaque membre et en respectant les prescriptions de l'ordonnance 2004-632 et du décret 2006-504, qui régissent les ASA.

Les élus de l'ASA sont classés par **collège** (en fonction de la **surface** de leurs parcelles faisant partie du périmètre de l'ASA) et par **groupe** (en fonction de la **localisation** communale de leurs parcelles faisant partie du périmètre).

Chaque membre peut ainsi trouver le/les élu(s) qui le représente en fonction de son collège et son groupe d'appartenance.



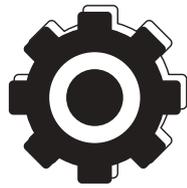
Les 17 000 membres de l'ASA ont été sollicités par courrier pour voter en ligne, pour élire les représentants des propriétaires de leur secteur. Un appel à candidature a été lancé en début d'année 2023 auprès des 17 000 membres, du 04/01/2023 au 23/03/2023. Au total près de 200 candidatures ont été reçues.

La période de vote en ligne s'est échelonnée du 23 avril au 14 mai. Le dépouillement électronique des votes a eu lieu le 15 mai permettant de nommer les 100 représentants des propriétaires. À la suite de ces élections, un appel à candidature a été lancé auprès des 100 représentants

du 15/05/2023 au 30/05/2023, pour l'élection des 34 membres du conseil syndical. Au total, 57 candidatures ont été reçues.

Les 100 élus ont été conviés en assemblée générale le mardi 13 juin 2023, afin de voter en isolement pour élire les membres du conseil syndical de leur collège. Le dépouillement a eu lieu le jour même en présence d'un huissier de justice.

Les 34 membres du conseil syndical élus ont été conviés à leur première réunion le jeudi 22/06/2023, pendant laquelle ils ont procédé à l'élection du Président et du Vice-Président.



PROJETS ET ÉTUDES 2023

SÉCURISATION DU CANAL

Il s'agit des travaux permettant de renforcer et pérenniser les ouvrages gravitaires et minimiser les risques de dommages sur les biens et les personnes. Ils consistent à bétonner des portions de berges et de radier du canal et sont réalisés chaque année pendant la période de chômage.

Opération suivie par Guillaume COURIAS

Les travaux de sécurisation de l'hiver 2022-2023 ont été réalisés de novembre 2022 à février 2023. Un appel d'offres pour la fourniture et le transport de béton a été lancé en septembre 2022. C'est l'entreprise SRMV qui a été sélectionnée. Les travaux ont permis de couler plus de 815 mètres de radier et de 1520 mètres de berges sur les communes de Beaumes-de-Venise, Carpentras, Aubignan et Jonquières.

Le montant total de l'opération s'est élevé à près de **215 000 € HT.**

Financement du Département
de Vaucluse : 45 %

Financement
des communes : 5 %.



Les chiffres de l'opération



500 M³
DE BÉTON



2 KM DE BERGES
SÉCURISÉS



900 M DE RADIER
SÉCURISÉS

MODERNISATION DU RÉSEAU GRAVITAIRE

Il s'agit des travaux permettant de desservir sous pression un secteur dont le mode de desserte initial est gravitaire. L'objectif est de répondre aux attentes des irrigants et d'économiser des volumes d'eau. Deux projets de modernisation ont été menés lors de l'hiver 2022-2023.

PROJET 1 : QUARTIER LA CROSETTE COMMUNES DE CARPENTRAS, MONTEUX, LORIOL-DU-COMTAT

Opération suivie par Bastien ALLEGRE

L'objectif de ce projet était de moderniser la « filiole n° 10 » qui desservait 40 hectares agricoles.

Un appel d'offres pour la réalisation des travaux a été publié du 08/09/2022 au 30/09/2022. C'est l'entreprise DALL'AGNOLA qui a remporté le marché. Les travaux ont consisté à se raccorder

sur le réseau sous pression à proximité pour l'étendre sur le secteur de desserte de la filiole n° 10.

La réalisation de ce projet de modernisation a permis d'installer 2,5 km de canalisations et 26 branchements.

Le montant total des travaux s'est élevé à 344 000 € HT.



Le projet a été financé à hauteur de 80 % par le FEADER (30 %), le Département de Vaucluse (15 %) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (35 %).



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Les chiffres de l'opération



**2,5 KM DE CANALISATIONS
INSTALLÉES**



**40 HA AGRICOLES DISPOSENT DÉSORMAIS
D'UN ACCÈS AU RÉSEAU SOUS-PRESSION**



344 000 € HT

PROJET 2 : COMMUNES DE VELLERON ET ISLE-SUR-LA-SORGUE

Opération suivie par Alexandra LE BARON

L'objectif de ce projet était de moderniser un réseau de canaux desservant 70 hectares, en majorité agricoles.

Un appel d'offres pour la réalisation des travaux a été publié du 25/05/2022 au 22/06/2022. C'est le groupement d'entreprise RAMPA TP/SAS TEYSSIER qui a remporté le marché. Les travaux ont consisté à se raccorder sur le réseau sous pression à proximité pour l'étendre aux niveaux des parcelles du périmètre à desservir.

La réalisation de ce projet de modernisation a permis d'installer 3 km de canalisations et 42 branchements

Le montant total des travaux s'est élevé à 490 000 € HT.



Le projet a été financé à hauteur de 80 % par le FEADER (30 %), le Département de Vaucluse (10 %) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (40 %).



Les chiffres de l'opération



**3 KM DE CANALISATIONS
INSTALLÉES**



**42
BRANCHEMENTS**



L'étude a été financée à hauteur de 80 % par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) (30 %) et par le Département de Vaucluse (50 %).



ÉTUDES

En amont de la réalisation de certains projets, il est nécessaire de mener des études préalables permettant d'analyser les aspects techniques et financiers de ces projets. La plupart du temps, la réalisation de ces études est confiée à des bureaux d'études spécialisées. Deux études ont été menées en 2023.

ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DE L'AQUEDUC DE GALAS

Étude suivie par Guillaume COURIAS et Mélanie RICHARD

L'aqueduc de Galas situé à Fontaine de Vaucluse et permettant au canal de traverser la Sorgue, est l'ouvrage le plus imposant de l'ASA.

Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation de l'étude de diagnostic. C'est le groupement d'entreprise RL&Associé et SETEC qui ont remporté le marché pour un montant de 48 970 € HT.

L'étude lancée en juin 2023, a pour objectif d'étudier l'état général de l'ouvrage, d'identifier les éventuels désordres, les caractériser et proposer un plan des travaux nécessaires pour les années à venir.

Des expertises visuelles et par drone ont été réalisées. Les premières **conclusions de l'étude sont positives**, l'ouvrage ne présentant pas de désordres structurels majeurs et inquiétants.

L'ensemble de l'étude devrait se terminer au printemps 2024.

Le montant de l'étude se chiffre à 48 970 € HT.

ÉTUDE DE POTENTIALITÉ DE MISE EN PLACE D'OMBRIÈRE DE CANAL

Étude suivie par Guillaume Courias et Mélanie RICHARD

Depuis la crise énergétique, le canal de Carpentras est confronté à des prix de l'électricité en hausse et très fluctuant selon les périodes de l'année, mais aussi d'une année à l'autre. Cette situation très instable pour la structure, nécessite d'adapter constamment le prix du m³ d'eau vendu, rendant la situation peu lisible pour les utilisateurs. C'est dans ce contexte que l'ASA a souhaité travailler sur ces sujets **d'énergie renouvelables**, dans le but d'être moins dépendante des fluctuations des coûts de l'électricité et ainsi stabiliser et raisonner le coût du m³ d'eau vendu.

La Société du canal de Provence (SCP), également gestionnaire de canaux, étudie la mise en place

d'ombrière de canal sur son propre réseau de canaux. L'ASA s'est rapprochée de leur service ingénierie afin de leur confier une étude visant à estimer le potentiel de mise en place d'ombrières sur son réseau.

En 2023, deux tronçons de 300 mètres de canal ont été identifiés pour faire l'objet de l'étude. Les maires des communes concernés par les tronçons identifiés ont été rencontrés pour échanger sur ce projet. Un bureau d'architecte a été sollicité par la SCP, pour commencer à travailler sur des esquisses, ainsi qu'un bureau d'études environnement, pour étudier les aspects paysagers et environnementaux.



PROJET HPR



Le projet HPR signifie : Haut de Provence Rhodanienne. Ce projet a pour objectif de substituer les prélèvements d'eau dans les ressources locales (nappes souterraines, Ouvèze, Aygues, ...) par l'eau du Rhône, dans le nord du Vaucluse et le Sud de la Drome.

Projet suivi par Bertrand SAUGUES



Le Projet HPR est à l'origine un travail d'étude et d'animation mené par les Chambres d'Agriculture de Vaucluse et de la Drôme.

Le périmètre d'étude englobait 81 communes comprises dans les bassins-versants des rivières Lez, Eygues et Ouvèze, affluents du Rhône en rive gauche, au nord du département de Vaucluse et au sud du département de la Drôme.

L'objectif du projet était de déterminer un schéma directeur de réseaux d'irrigation modernes, multi-usage, permettant d'une part, de réduire les prélèvements d'eau importants effectués l'été dans les trois rivières et dans la nappe souterraine du Miocène et, d'autre part, de répondre aux demandes en eau croissantes des secteurs ne disposant pas des ressources en eau indispensables pour la pérennité de l'agriculture, dans un contexte de changement climatique.

Un premier travail d'études a démarré en mars 2017 et s'est achevé en 2021. Il a entre autres, permis de proposer des scénarios d'aménagement. Dans ces aménagements, il était proposé d'alimenter la partie sud de la zone d'étude à partir de la prise d'eau de l'ASA de Grange Neuve. Le canal de Carpentras ayant fusionné

avec Grange-Neuve, s'est positionné en tant que maître d'ouvrage pour porter la suite des études nécessaires à la définition du projet. Le SID (Syndicat Intercommunal Drômois) s'est, quant à lui, positionné comme maître d'ouvrage de la partie nord à cheval entre Drôme et Vaucluse.

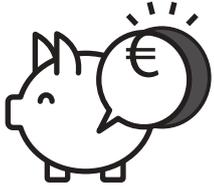
Les deux structures ont donc proposé de poursuivre le travail sur ce projet par une étude de préfiguration, qui a commencé en janvier 2023 et devrait se terminer fin 2024.

Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation de cette étude. C'est la SCP (Société du canal de Provence) qui a remporté le marché pour un montant total de 269 550 € HT.

Compte tenu de l'ampleur du projet, un chargé de mission a été recruté pour suivre cette étude et l'évolution du projet. Il travaille à la fois pour le SID et le canal de Carpentras.

L'étude ainsi que le poste du chargé de mission sont financés à hauteur de 90 % par l'État, la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), le Département de Vaucluse, le Département de la Drôme, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, la Région AURA et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.





BILAN FINANCIER 2023

L'ASA du canal de Carpentras est un établissement public ayant pour comptable la Trésorerie de Monteux qui applique les règles générales de la comptabilité publique. Toutes les recettes et les dépenses doivent être prévues et autorisées par un acte administratif (le budget) qui est systématiquement transmis au préfet.

COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif présente les résultats comptables réels de l'exercice de l'année. Il est généralement réalisé en mars de l'année n+1 pour l'année n.

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	5 606 550,19 €
	Recettes	6 681 347,42 €
	Résultat reporté année n-1	8 664 716,01 €
	Excédent de fonctionnement	9 739 521,84 €

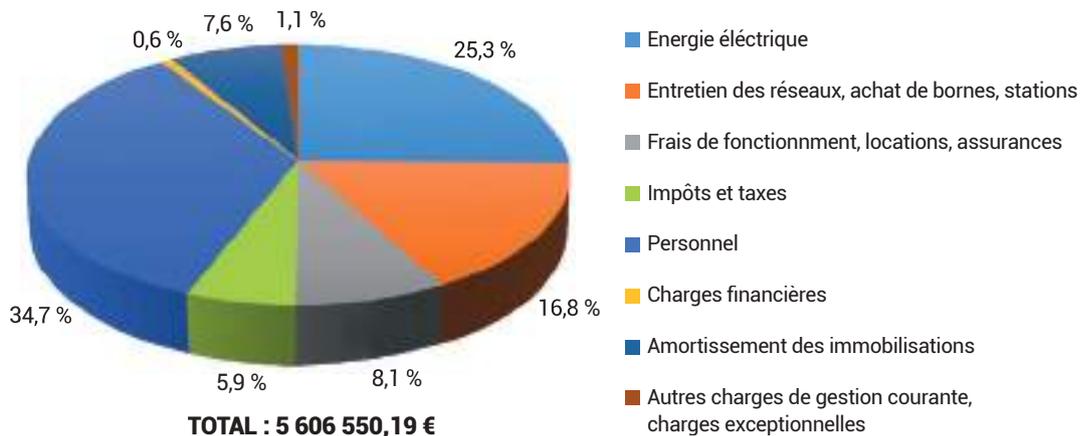
SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses	2 295 167,76 €
	Recettes	1 961 557,47 €
	Résultat reporté n-1	4 798 633,21 €
	Déficit d'investissement	5 132 243,50 €



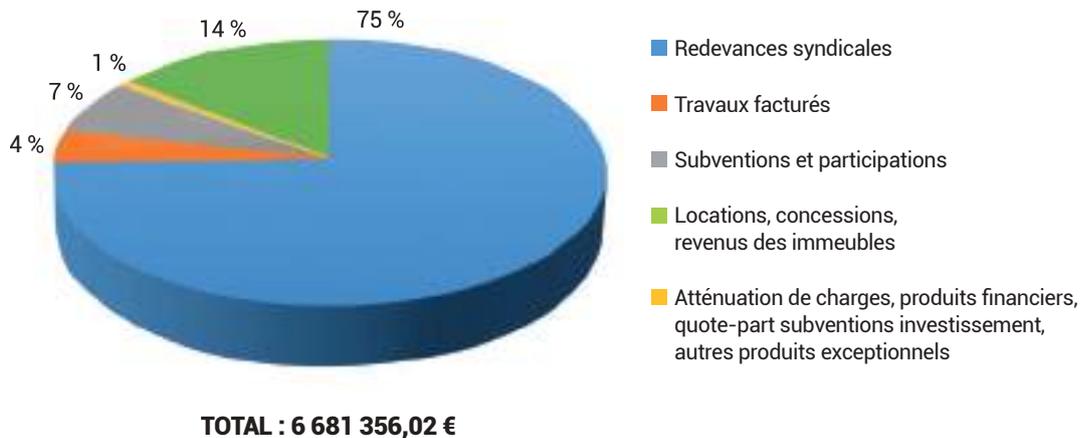
SECTION FONCTIONNEMENT 2023

La section « fonctionnement » regroupe toutes **les dépenses nécessaires au fonctionnement habituel de l'ASA** (entretien du réseau, charge de personnel, de gestion courante, ...) et toutes les recettes liées à l'activité courante de l'ASA (essentiellement les redevances payées par les adhérents).

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



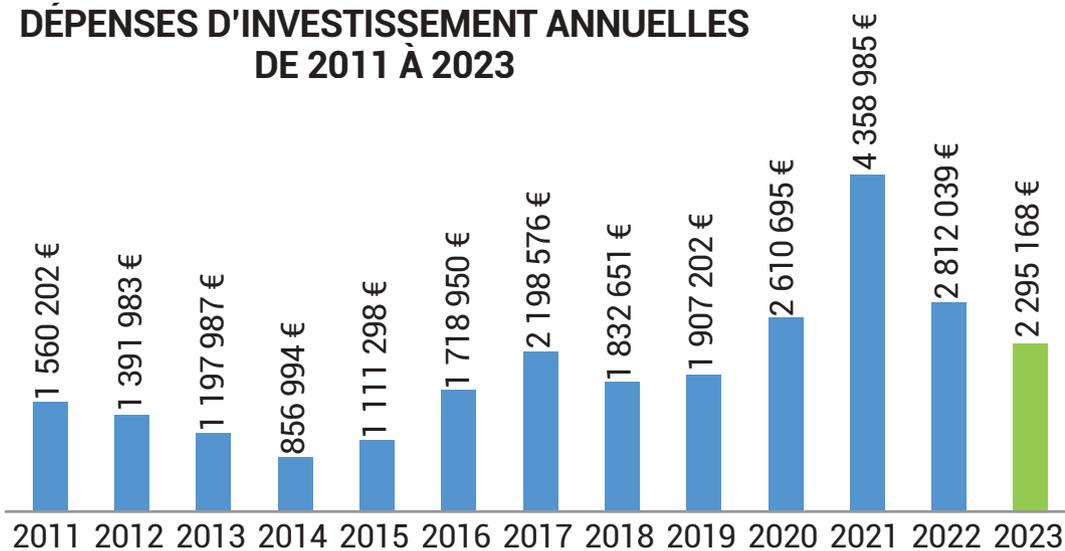
RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comportent les frais des travaux réalisés par l'ASA (sécurisation, modernisation, extension, ...), des achats importants ainsi que le remboursement des emprunts. **Les recettes de la section investissement** sont essentiellement les emprunts et les subventions publiques obtenues pour la réalisation des travaux.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ANNUELLES DE 2011 À 2023



Depuis sept ans, le fonds de subvention européen agricole (FEADER) finance une partie des travaux d'investissement de l'ASA comme la modernisation du réseau ainsi que des extensions. Ces subventions ont permis à l'ASA de mener des projets d'investissement importants qu'elle n'aurait pas pu réaliser sans cette intervention financière venant en complément des aides des financeurs habituels. Ces fonds européens ont permis une augmentation des investissements notamment sur l'année 2021, grâce à des niveaux de subventions publiques obtenus très importants

Depuis 2022, les appels à projet des fonds européens se sont arrêtés. Les projets réalisés en 2022 et 2023 sont les derniers projets déposés par le canal au guichet unique FEADER et qui ont été validés le plus récemment.

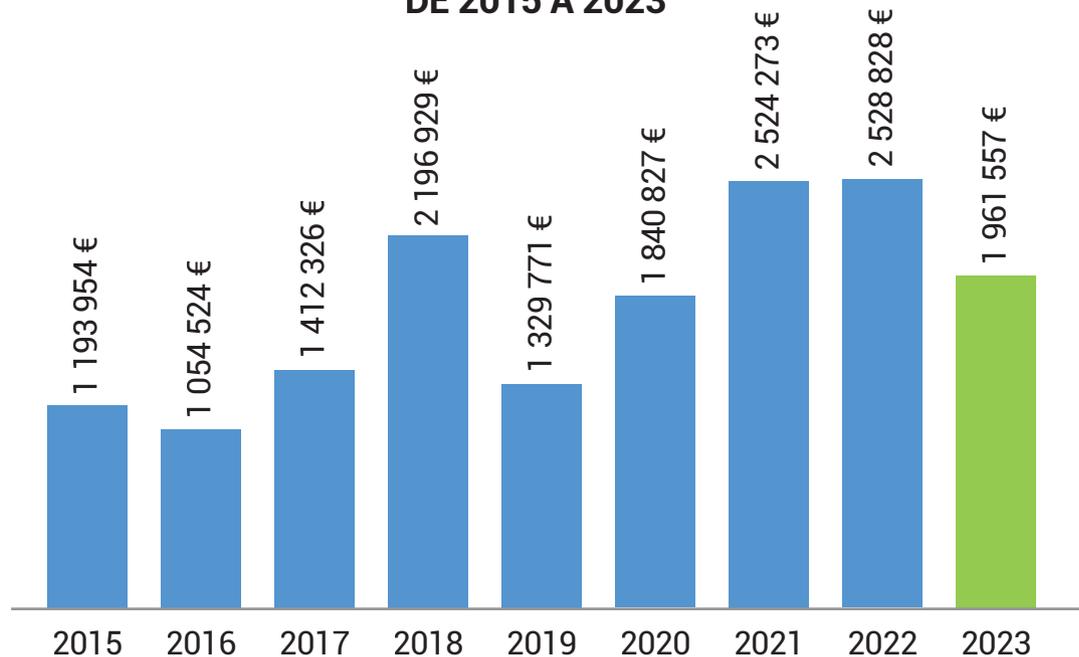
Du fait de l'absence d'appels à projet dans le cadre des fonds européens FEADER depuis près de deux ans, les investissements en 2023 sont en baisse. Il en sera de même pour l'année 2024. La réouverture des appels à projet est prévue au cours de l'année 2024, ce qui permettra au canal de déposer de nouveaux projets qui pourront être réalisés s'ils sont validés à partir de 2025-2026.



Certaines opérations d'investissement comme les réhabilitations de certaines stations de pompages sont subventionnées à 100 % par le Conseil Départemental dans le cadre de la procédure de rétrocession des ouvrages signée entre les deux structures.

Les recettes de la section investissement sont essentiellement les emprunts et les subventions publiques obtenues pour la réalisation des travaux. En 2023, elles s'élèvent à **1 961 557 € HT.**

RECETTES D'INVESTISSEMENT ANNUELLES DE 2015 À 2023



La baisse des recettes d'investissement est à mettre en corrélation avec la baisse des dépenses d'investissement. Le nombre de projets subventionnés mis en œuvre a baissé ce qui génère moins de versements de subvention et moins d'emprunts pour financer ces projets. Les retards de versement de subvention par l'Europe explique également en partie cette baisse de recettes.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



ACTUALITÉ 2023

L'assemblée générale s'est tenue le 13 juin 2023 à la salle des fêtes de Sarrians, pendant laquelle 92 représentants étaient présents ou représentés, sur un total de 100.

L'ordre du jour de la réunion comportait 5 points soumis au vote :

L'élection des membres du syndicat



Les 100 représentants des propriétaires élus le 15 mai 2023 ont pu déposer leur candidature pour se présenter à l'élection des membres du syndicat qui se compose de **22 titulaires** et **12 suppléants**. Au total, 54 candidatures ont été reçues. Lors de l'AG, chaque représentant a pu voter pour élire les membres du syndicat de son collègue. La liste des membres du syndicat élus est disponible à la section « élus » du magazine et sur le site internet du canal.

La délégation de compétence au conseil syndical pour un positionnement sur les futures demandes de distraction portant sur moins de 7 % du périmètre



Si l'ASA est sollicitée pour une distraction de périmètre, elle est dans l'obligation de réunir l'Assemblée des propriétaires dans sa forme constitutive, c'est-à-dire réunir les 17 000 membres. De plus, si la perte d'intérêt définitif d'une parcelle à être comprise dans le périmètre de l'ASA est avérée, le canal devrait pour obtenir la validation de cette distraction consulter ses 17 000 membres par courrier en recommandé avec accusé de réception générant des coûts extrêmement importants pour l'ASA. C'est pourquoi il a été proposé de soumettre à l'assemblée des propriétaires la délégation de compétence au Conseil Syndical pour se positionner sur les demandes de distraction dont les surfaces concernées sont inférieures à 7 % de la superficie incluse dans le périmètre de l'association.

Résultats : Approuvé à 93,5 %

Le principe et le montant de l'indemnité du président et du vice-président



Le Président de l'ASA est l'ordonnateur et le représentant légal de la structure. Il doit très régulièrement représenter l'ASA en réunions auprès des acteurs extérieurs (canal de l'Union, CED, service de l'État...), gérer les affaires internes de l'ASA avec la direction. Le temps de travail est estimé autour de 10-20 heures/semaine. Il est proposé de rester sur le régime d'indemnité en place au canal de Carpentras à savoir : 75 % de l'indemnité d'un maire d'une commune de 10 000 à 20 000 habitants (soit environ 1 700 € net/mois). De la même façon, il est proposé d'indemniser le travail du vice-président sur la base déjà en place à savoir 75 % de l'indemnité d'un adjoint d'une commune de 10 000 à 20 000 habitants (soit environ 700 € net/mois).

Résultats : approuvé à 85,9 %

Le principe et montant de l'indemnité de l'administrateur provisoire pour la période du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à l'élection du président



L'administrateur provisoire de l'ASA du Canal de Carpentras assure le fonctionnement de l'ASA depuis le 1^{er} janvier et représente la structure dans toutes les réunions nécessitant sa présence. Par conséquent, il a été proposé selon l'article 82 du Décret du 2006-504 du 3 mai 2006 de lui accorder une indemnité égale au montant de l'indemnité mensuelle perçue par le Président de l'ASA du Canal de Carpentras en 2022 à savoir : 75 % de l'indemnité d'un maire d'une commune de 10 000 à 20 000 habitants sur sa période d'activité (1^{er} janvier 2023 au 13 juin 2023).

Résultats : Approuvé à 85,9 %

Le plafond maximum des emprunts pouvant être votés par le syndicat.



L'assemblée des propriétaires a pour compétence de fixer le montant maximum des emprunts qui peuvent être votés par le syndicat, sans passage en Assemblée des Propriétaires.

Il est important que l'ASA puisse faire des emprunts rapidement sans passer par l'assemblée des propriétaires pour réaliser les travaux courants de l'ASA ainsi que de couvrir les avances sur subventions.

Il a été proposé de retenir la somme de 700 000 € comme montant maximum des emprunts qui peut être voté par le syndicat. Ces emprunts inférieurs à 700 000 € permettent à l'ASA assurer les travaux courants du canal. Les emprunts nécessaires à la mise en œuvre des grands projets de l'ASA seront soumis à l'approbation de l'assemblée des propriétaires.

Résultats : Approuvé à 90,2 %



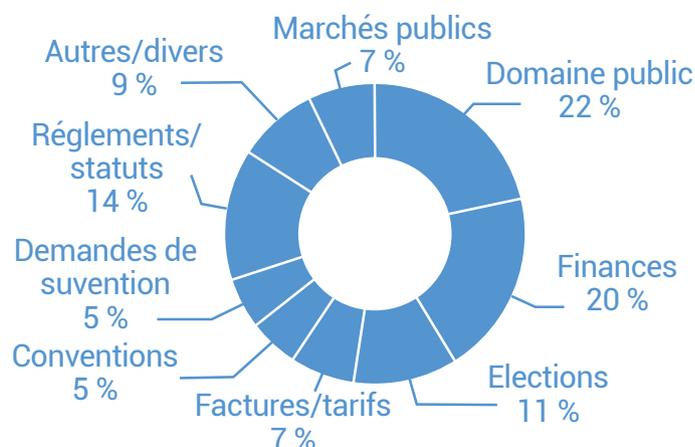
LES CONSEILS SYNDICAUX

Quatre réunions du conseil syndical se sont tenues en 2023, en juin, septembre, octobre et décembre. Tous les syndics, qu'ils soient titulaires ou suppléants, sont invités aux réunions. Seuls les syndics titulaires ont un droit de vote lors des décisions.

Cette année 2023, le taux moyen de présence des élus titulaires est de 75 %. 56 délibérations ont été prises au cours des 4 conseils syndicaux de 2023.

Domaine public	Décisions sur les demandes d'occupation du domaine public de l'ASA, vote des déclassements du domaine public (essentiellement des petits canaux qui ne sont plus utilisés par l'ASA suite aux modernisations des réseaux).
Finances	Vote des emprunts, vote des budgets...
Règlements statuts	Vote des infractions au règlement de service, des bases de répartitions des dépenses, modifications du règlement de police ou du personnel...
Élections	Élection du Président et Vice-Président, des membres des diverses commissions de travail, des membres du canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux...
Tarifs/factures	Vote des tarifs de l'année et du montant total des redevances
Marchés publics	Attribution de marchés publics
Conventions	Vote pour la signature de conventions (lutte incendie, activités diverses menées par d'autres organismes sur les berges du canal...)

THÈMES DES DÉLIBÉRATIONS PRISES 2023



LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Instances	Contenu	Nombre de membres et de réunion en 2023
Commission d'appels d'offres	Étudier les réponses faites aux appels d'offres et proposer un choix d'attribution au conseil syndical	7 membres 2 réunions en 2023
Commission d'occupation du domaine public	Étudier les demandes d'occupation du domaine public de l'ASA et proposer des décisions au conseil syndical	8 membres 2 réunions en 2023
Groupe de travail sur le personnel	Orienter les axes de travail et les décisions sur la gestion du personnel	6 membres 2 réunions en 2023
Groupe de travail sur la base de répartition de dépenses (tarifs)	Orienter les axes de travail et les décisions pour la création d'une nouvelle base de répartition des dépenses	10 membres 2 réunions en 2023
Groupe de travail sur les nouveaux locaux	Orienter les axes de travail et les décisions pour la construction d'un nouveau siège pour l'ASA	5 membres 1 réunion en 2023

ZOOM

Le projet de nouveaux locaux

Un projet de construction de nouveaux locaux pour l'ASA est à l'étude, sur un terrain situé à Carpentras. L'objectif est de se doter de locaux plus fonctionnels et plus grands permettant de répondre aux besoins du personnel de bureau. Il est également prévu de rassembler au même endroit les locaux techniques, qui sont aujourd'hui implantés à Loriol du Comtat et donc dissociés du siège. Le travail réalisé par le bureau d'architecte OSTRAKA a permis de proposer plusieurs esquisses de projet de construction.

ZOOM

La base de répartition des dépenses (tarifs)

Le mode de tarification appliqué par l'ASA a ses membres est le même depuis les années 80. Avec l'évolution du réseau et les fusions d'ASA qui se sont opérées, la tarification est devenue de plus en plus complexe et spécifique selon les secteurs, au fil du temps. L'équipe d'élus et la direction souhaitent réactualiser le fonctionnement de la tarification afin de le simplifier pour le rendre plus compréhensible par les adhérents, et mieux adapté aux usages de chacun. Ce travail repose sur la refonte complète du document de « base de répartition des dépenses (BRD) » qui fixe les règles de calcul des tarifs. L'ASA se donne pour objectif de soumettre une nouvelle BRD au conseil syndical en fin d'année 2024 ou début d'année 2025.



SAISON D'IRRIGATION 2023



**-15 % DE VOLUME
DE PRÉCIPITATION ANNUEL**

Enregistré à Carpentras,
par rapport à la moyenne 2017-2022



**+108 % DE VOLUME
DE PRÉCIPITATION ANNUEL**

Enregistré à Carpentras
pour les mois de mai et juin,
par rapport à la moyenne 2017-2022



**62 MILLIONS DE M³
PRÉLEVÉS EN DURANCE**

Inférieur à la moyenne annuelle
de prélèvement



5,5 MILLIONS DE M³

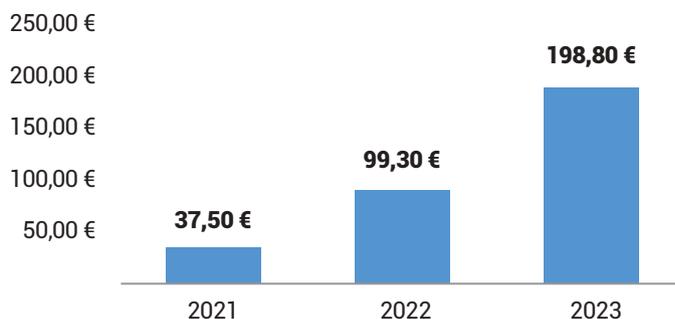
Prélevés dans le Rhône,
dans la moyenne
des prélèvements annuels

ÉLECTRICITÉ

Le canal est considéré comme une structure « électro-intensive » car consommant une grande quantité d'électricité. Les 36 stations de pompage utilisent plus 8 GWh/an en moyenne pour acheminer l'eau dans son réseau sous pression de plus de 1 100 km.

L'ASA dispose d'un contrat de fourniture d'électricité avec ENGIE depuis 2022 qui s'achèvera au 31 décembre 2024. La consommation énergétique du canal est assez atypique puisque sa consommation énergétique est quasi nulle en hiver et très importante en été. La crise énergétique qui a débuté en 2022 et s'est poursuivie en 2023, a occasionné d'importantes augmentations des coûts électriques de l'ASA sur son contrat d'électricité. 2023 est l'année au cours de laquelle le canal a subi la plus forte hausse de ses tarifs électriques, avec un **prix du MWh qui a été multiplié par 5** par rapport à 2021, se traduisant par une augmentation du prix du m³ d'eau vendu pour la saison 2023.

**COÛT MOYEN DU MWH EN HEURES D'ÉTÉ
MARCHÉ ÉLECTRICITÉ DE L'ASA**



Toutefois, grâce aux efforts de gestion déployés par les équipes techniques, incluant des initiatives d'optimisation énergétique et opérationnelle, à une saison printanière pluvieuse et aux aides de l'État, cette hausse tarifaire du m³ a pu être atténuée.

Les coûts du contrat d'électricité de l'ASA, annoncés pour 2024, sont nettement inférieurs à ceux de 2023 et situent entre les tarifs 2021 et 2022. En poursuivant les efforts de gestion, l'ASA prévoit une diminution du coût du m³ pour la saison d'arrosage 2024.

ÉCOPÂTURAGE

L'écopâturage est une technique d'entretien naturelle des espaces verts.

Depuis 2021, l'ASA a choisi cette solution **éco-nomique et écologique**, pour l'entretien des terrains où se situent ses stations de pompage et ses bassins de stockage.



L'ASA du canal de Carpentras s'est lancée, avec succès dans l'écopâturage des parcelles qui supportent ses stations de pompage et ses bassins de stockage. Elle fait appel à la société « Bédigues et Cie » pour cette mission.

Au total, plus de **12 sites** sont concernés par cette prestation, représentant plus de 3 hectares de surface à entretenir.

Dix moutons, deux chèvres et deux chevaux pâturent chaque année sur ces sites au printemps (mai, juin) et à l'automne (novembre, décembre).

Le pâturage d'animaux herbivores est une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces, en permettant de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées à l'utilisation des machines. Il réduit les déchets verts liés à la fauche et contribue à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore. Cette solution alternative contribue également à limiter l'embroussaillage et à contrôler les ligneux et les espèces végétales envahissantes, même sur des sites difficiles d'accès.

L'ASA très satisfaite de cette expérience envisage la possibilité d'étendre cette solution alternative à d'autres sites dans les prochaines années.





Le nouveau
syndicat

LES ÉLUS DU CONSEIL SYNDICAL



André BERNARD

Président, 67 ans

Depuis 1978 : Exploitation agricole familiale
de production légumes et céréales

2009-2011 : Président ASA Piolenc Uchaux

2011-2023 : Élu syndics du canal de Carpentras depuis 2011

2013-2019 : Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Depuis 2019 : Président de la Chambre Régionale d'Agriculture PACA
et siège dans des instances nationales agricoles

Depuis 2000 : Président de l'Interprofession de la Tomate Industrie



Frédéric MAILLET

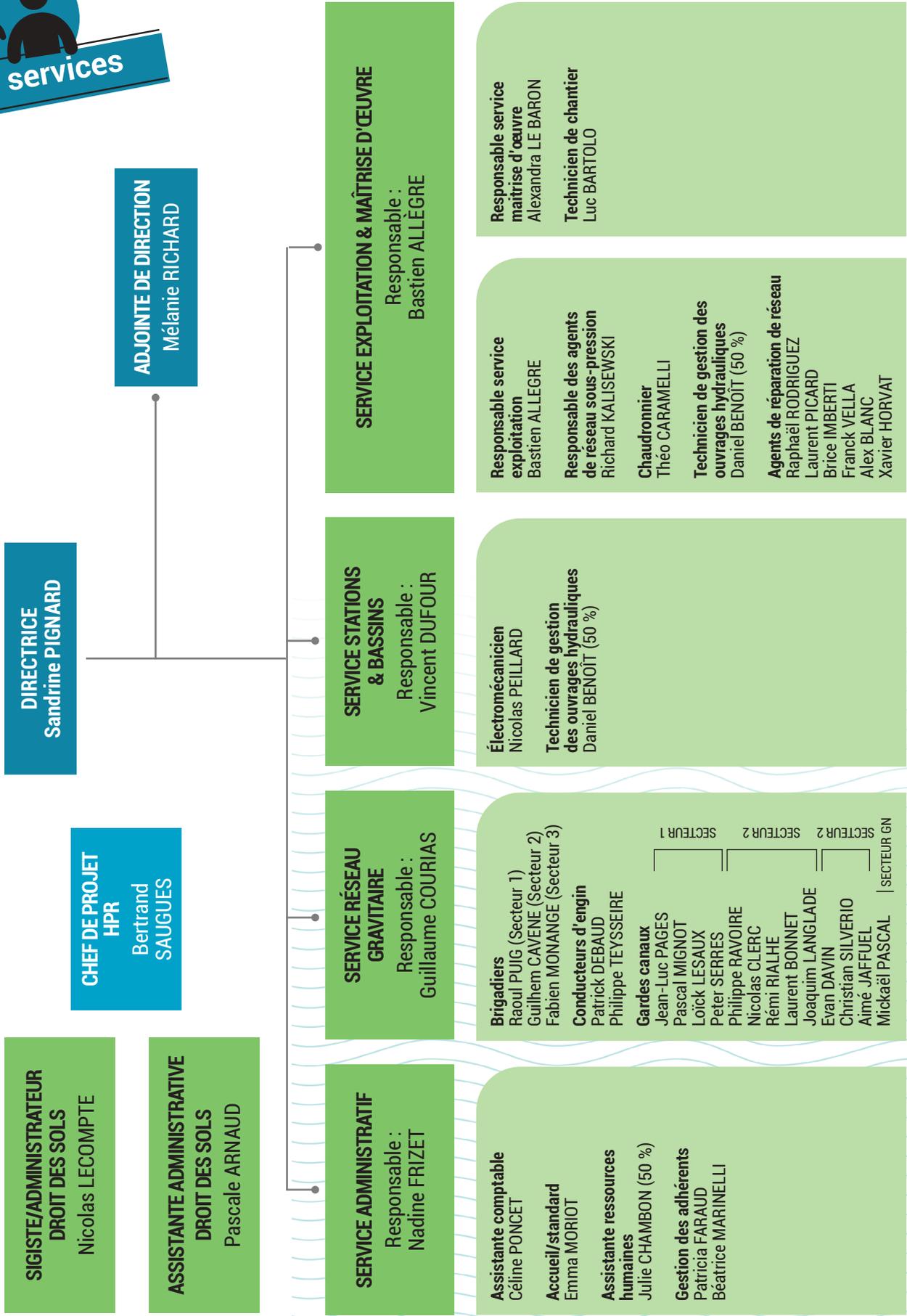
Vice-Président, 46 ans

Depuis 2000 : Vigneron

2021-2023 : Président de l'ASA de Grange Neuve

COLLÈGE	SECTEUR DE REPRÉSENTATION	NOM	POSTE
COLLÈGE 1	Représente les propriétaires ayant moins de 3 000 m ² de surface inscrite au périmètre sur les 42 communes du territoire du Canal de Carpentras	Marie-Hélène ARGENCE	Titulaire
		Luc BARTOLO	Titulaire
		Evelyne ESPENON	Suppléante
COLLÈGE 2	Représente les propriétaires ayant entre 3 000 m ² et 1 ha de surface inscrite au périmètre sur les 42 communes du territoire du Canal de Carpentras	Michel GONTIER	Titulaire
		Jean-Marc LONG	Titulaire
		Frédéric FRIZET	Titulaire
		Frédéric VACHE	Suppléant
COLLÈGE 3 (Propriétaires ayant plus de 1 ha inscrit au périmètre)	Isle-sur-la-Sorgue, Saumane, Lagnes, Fontaine-de-Vaucluse, Velleron	Jérôme ROUCH	Titulaire
		François SANCHEZ	Suppléant
	Pernes-les-Fontaines	Clément LAUZIER	Titulaire
		Michel RECORDIER	Titulaire
		Philippe BON	Suppléant
	Carpentras, Monteux	Daniel LEYDIER	Titulaire
		André ROUX	Titulaire
		Cédric ALARCOS	Suppléant
	Loriol-du-Comtat, Aubignan, Beaumes-de-Venise	Franck REY	Titulaire
		Guillaume VANDERSTEEN	Titulaire
		Jean-Paul MARTIN	Suppléant
	Sarrians, Courthézon, Vacqueyras	Sébastien CLAUDEL	Titulaire
		Stéphane POINT	Titulaire
		Jean-Marie SALVADORI	Suppléant
	Caromb, Saint-Hippolyte, Modène, Saint-Pierre-de-Vassols, Crillon-le-Brave, Bédoin, Mazan, Mormoiron, Flassan	Guillaume GRETER	Titulaire
		Olivier JACQUET	Titulaire
		Geoffrey CHARASSE	Suppléant
	Jonquières, Camaret, Violes, Travaillan	Michel BRES	Titulaire
		Joël LIFFRAN	Suppléant
	Saint-Didier, Venasque, Malemort-du-Comtat, La Roque-sur-Pernes, Blauvac, Méthamis, Villes-sur-Auzon	Rémy SALIGNON	Titulaire
		Georgia LAMBERTIN	Suppléant
	Piolenc, Uchaux, Mornas, Orange, Sérignan-du-Comtat	André BERNARD	Titulaire
		Brigitte TRAMIER	Titulaire
		Sébastien MAZOYER	Suppléant
Châteauneuf-du-Pape, Sorgues, Bédarrides	Frédéric MAILLET	Titulaire	
	Thierry USSEGLIO	Titulaire	
	Édouard GUERIN	Suppléant	

ORGANIGRAMME DES SERVICES



SIGISTE/ADMINISTRATEUR DROIT DES SOLS
Nicolas LECOMPTÉ

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE DROIT DES SOLS
Pascale ARNAUD

DIRECTRICE
Sandrine PIGNARD

CHEF DE PROJET HPR
Bertrand SAUGUES

ADJOINTE DE DIRECTION
Mélanie RICHARD

SERVICE ADMINISTRATIF
Responsable :
Nadine FRIZET

Assistante comptable
Céline PONCET

Accueil/standard
Emma MORIOT

Assistante ressources humaines
Julie CHAMBON (50 %)

Gestion des adhérents
Patricia FARAUD
Béatrice MARINELLI

SERVICE RÉSEAU GRAVITAIRE
Responsable :
Guillaume COURIAS

Brigadiers
Raoul PUIG (Secteur 1)
Guilhem CAVENE (Secteur 2)
Fabien MONANGE (Secteur 3)

Conducteurs d'engin
Patrick DEBAUD
Philippe TEYSSEIRE

Gardes canaux
Jean-Luc PAGES
Pascal MIGNOT
Loïck LESAUX
Peter SERRES
Philippe RAYOIRE
Nicolas CLERC
Rémi RIALHE
Laurent BONNET
Joaquim LANGLADE
Evan DAVIN
Christian SILVERIO
Aimé JAFFUEL
Mickaël PASCAL

SECTEUR 1 | SECTEUR 2 | SECTEUR 2 | SECTEUR GN

SERVICE STATIONS & BASSINS
Responsable :
Vincent DUFOUR

Électromécanicien
Nicolas PEILLARD

Technicien de gestion des ouvrages hydrauliques
Daniel BENOÏT (50 %)

SERVICE EXPLOITATION & MAÎTRISE D'ŒUVRE
Responsable :
Bastien ALLÈGRE

Responsable service exploitation
Bastien ALLÈGRE

Responsable des agents de réseau sous-pression
Richard KALISEWSKI

Chaudronnier
Theo CARAMELLI

Technicien de gestion des ouvrages hydrauliques
Daniel BENOÏT (50 %)

Agents de réparation de réseau
Raphaël RODRIGUEZ
Laurent PICARD
Brice IMBERTI
Franck VELLA
Alex BLANC
Xavier HORVAT

Responsable service maîtrise d'œuvre
Alexandra LE BARON

Technicien de chantier
Luc BARTOLO



Bertrand Saugues

Chargé de mission HPR

Recrutement en mars 2023

“ En avril 2023 j'ai été recruté par l'ASA du Canal de Carpentras et le Syndicat d'Irrigation Drômois pour assurer le pilotage et l'animation du projet Hauts de Provence Rhodanienne. Ingénieur dans l'hydraulique et l'environnement j'ai une expérience professionnelle plutôt axée sur les usages urbains de l'eau, pour le compte de collectivités. L'hydraulique urbaine et l'hydraulique agricole, malgré de nombreux points communs, fonctionnent de manière assez distante.

Mon expérience me permet de tisser des liens entre un Projet HPR, parfois perçu comme trop agricole, et l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités notamment. Mon profil me permet de porter un regard différent sur le projet et surtout d'être perçu, je crois, de manière plus neutre par mes interlocuteurs.

Malgré les efforts pour élargir le projet à tous les usages l'usage agricole restera prépondérant. Ce n'est pas surprenant, sur la plus grande partie du territoire la population est peu dense. Pour autant, l'intérêt de ce projet va bien au-delà de l'agriculture : le détournement des agriculteurs

des ressources en eau locales permettra à la fois de maintenir les autres usages et d'améliorer la qualité des milieux naturels. Au-delà de l'équilibre recherché pour les ressources en eau ce projet pose surtout la question de l'adaptation de l'agriculture au dérèglement climatique. Sur ce territoire, même les cultures méditerranéennes traditionnelles sont en précarité hydrique. Sans doute y a-t-il des progrès agronomiques à faire mais, en l'absence d'eau, l'adaptation de

“ **HPR c'est un projet hydraulique mais c'est aussi un projet de territoire.** ”

l'agriculture se fera vraisemblablement par l'abandon de nombreuses terres et une importante extensification : c'est-à-dire moins

d'agriculteurs et un revenu agricole collectivement en forte baisse.

Au-delà donc des questions techniques et financières ce projet invite tout le territoire à se poser la question de ses paysages, de son cadre de vie, de son attractivité touristique mais aussi résidentielle, donc de sa démographie, de son activité économique...

HPR c'est un projet hydraulique mais c'est aussi un projet de territoire.



Guillaume Courias

Responsable du service Gravitaire

Recrutement en juin 2023

“ Diplômé de l'INSA de Lyon et originaire de Caromb, j'ai souhaité revenir dans le Vaucluse après une première expérience professionnelle de trois ans dans un bureau d'études spécialisé dans le diagnostic d'ouvrages d'art dans les Alpes-Maritimes. Sensible aux enjeux environnementaux, notamment l'évolution de la ressource en eau, et familier du monde agricole, j'ai naturellement postulé au poste de « responsable du service gravitaire ». Ce poste, très riche et diversifié, me permet d'allier mes compétences en génie civil aux défis liés à l'eau et à l'agriculture.

La gestion des 400 km de réseau à ciel ouvert et des multiples ouvrages d'art datant de 170 ans est un véritable défi. Le canal Principal, artère principale du réseau, est crucial pour l'alimentation en eau de l'ensemble du territoire. Sa sécurisation est essentielle dans la stratégie de gestion des ouvrages de l'ASA, garantissant un accès pérenne à l'eau pour tous les membres. Le travail au sein de ce service est très diversifié : gestion des

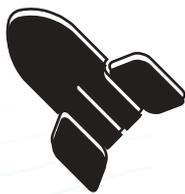
“ **La gestion des 400 km de réseau et des multiples ouvrages d'art est un véritable défi.**

”

demandes d'arrosage, gestion des sinistres, supervision des équipes techniques, planification et gestion des travaux d'entretien, etc. Ce travail repose grandement sur l'équipe de 17 agents de terrain qui entretiennent le réseau de canaux à ciel ouvert tout au long de l'année. Leur connaissance du réseau et du comportement de l'eau est extrêmement précieuse. Ce sont des métiers très spécifiques dont les aspects

sont difficiles à normaliser et qui reposent essentiellement sur l'expérience acquise. C'est un véritable savoir-faire.

Connaissant le canal de Carpentras depuis toujours, je n'aurais pas imaginé les enjeux et les questions transversales auxquels il est lié. C'est une expérience très enrichissante que d'occuper ce poste et de gérer ce service. Le canal est une belle institution que nous avons la chance d'avoir dans le Vaucluse. Il nous incombe, en tant que responsables de service aux côtés de la Direction et des élus, de continuer à œuvrer au quotidien pour en faire un outil moderne, reconnu et durable.



PERSPECTIVES 2024-2025

Accompagnement pour le marché de fourniture d'électricité à partir de 2025

Le marché d'électricité de l'ASA se termine en fin d'année 2024. Il est donc nécessaire de lancer **une nouvelle consultation** pour désigner un fournisseur à compter du 01/01/2025. Compte tenu de la complexité des marchés d'électricité, l'ASA se fera accompagner par cabinet spécialiste de cette thématique.

Juin 2024 : 4^e réunion du COPIL de l'étude de préfiguration HPR

Mars 2024 : Assemblée générale rassemblant les 100 représentants des propriétaires

Elle aura lieu le 18 mars 2024 à la salle des fêtes de Sarriars. Le bilan d'activité de l'année 2023 sera soumis au vote.

Mars 2024 : Réunion du comité de pilotage Contrat de canal n° 2

Avril 2024 : Événementiel pour la signature officielle du contrat de canal n° 2

Étude de la prise d'eau dans le Rhône sur le secteur de Piolenc

L'objectif de cette étude est d'étudier les possibilités de réaménagement de la prise d'eau dans le Rhône à Piolenc, afin de limiter l'entrée des fines matières en suspension dans le réseau.

Travaux de densification du réseau sous-pression sur le secteur Carpentras – Serres

Les travaux ont commencé en début d'année 2024 et se termineront au printemps 2024 et vont permettre de desservir 70 hectares agricoles.

Réactualisation de la plaquette de communication

Suite à la fusion avec l'ASA de Grange-Neuve, il est nécessaire de reprendre ce document de communication qui permet de présenter les chiffres clés de la structure et de comprendre les missions de l'ASA en un coup d'œil.

Réactualisation du site internet

Une version plus moderne du site internet de l'ASA est en cours de réalisation pour une publication en 2025 afin de favoriser les démarches en ligne et faciliter l'accès à l'information.



www.canaldecarpentras.com

232, Avenue Frédéric-Mistral 84200 CARPENTRAS
 Tél. : 04 90 63 10 73 • Fax : 04 90 60 69 49

Document réalisé avec la participation financière de :

